

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-369

**AUTORISANT LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS À ACCORDER UN MONTANT
D'AIDE ANNUELLE SUPÉRIEUR À 1 % DES CRÉDITS PRÉVUS POUR LES DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT DU BUDGET CORRESPONDANT DE LA VILLE AUX FINS DE SON
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE LOGEMENT LOCATIF ÉTABLIE AU
RÈGLEMENT NUMÉRO**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2023-M-369 autorisant la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à accorder un montant d'aide annuelle supérieur à 1 % des crédits prévus pour les dépenses de fonctionnement du budget correspondant de la municipalité aux fins de son programme d'aide financière pour le logement locatif établie au règlement numéro 2023-M-365* est de 10 174;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 024;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2023-M-369 autorisant la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à accorder un montant d'aide annuelle supérieur à 1 % des crédits prévus pour les dépenses de fonctionnement du budget correspondant de la municipalité aux fins de son programme d'aide financière pour le logement locatif établie au règlement numéro 2023-M-365* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 janvier 2024, à 19 h 01.

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Article 541 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

Je soussignée, Pamela Gagnon, technicienne en gestion documentaire au Service juridique et greffe de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, déclare que je remplirai mes fonctions de responsable de registre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Sainte-Agathe-des-Monts, ce 9 janvier 2024

Paméla Gagnon
Technicienne en gestion documentaire
Service juridique et greffe

Affirmé solennellement devant moi, à Sainte-Agathe-des-Monts,
ce 9 janvier 2024

Anny Després
Greffière adjointe
Service juridique et greffe